

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK

67 rue du Général de Gaulle 29510 BRIEC

Tél : 02 98 57 70 91 – Fax : 02 98 57 98 20

Admin-generale@glazik.com



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE
- TRANSPORT PISCINE-

-
DES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES
DU TERRITOIRE DU PAYS GLAZIK

Marché à procédure adaptée
Art 28 du CMP

Date de dépôt des offres

2 septembre 2015 à 12 Heures

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK
67 rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC

Tél : 02.98.57.70.91

Fax : 02.98.57.98.20

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

- Adresse ci-dessus
- Courriel : admin-generale@glazik.com
- ou sur le site www.amf29.asso.fr

Adresse auprès de laquelle les documents doivent être envoyés ou déposés

CC du PAYS GLAZIK
67 rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne une prestation de service « transport piscine » des élèves des écoles primaires sur le territoire du Pays Glazik :

Edern, Langolen, Landudal, Landrévarzec,
qui doivent se rendre à la piscine « AQUACOVE » - Rue de la Boissière à Briec, pour apprentissage de la natation.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée,

Elle est soumise aux dispositions du code des marchés publics (C.M.P.), article 28.

ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE

La prestation concerne la période de septembre 2015 à décembre 2016.

ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- a) Un projet de contrat, comprenant les documents énumérés ci-après :
 - Un acte d'engagement,

- Le bordereau détail estimatif
 - Le cahier des clauses administratives particulières
 - Le cahier des clauses techniques particulières
- b) autres pièces
- La lettre de candidature, la déclaration du candidat, attestation URSSAF
 - Références représentatives dans le domaine du présent marché

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur du marché engage librement les négociations avec les candidats. Le marché sera attribué au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 100 %

ARTICLE 7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

30 jours à compter de la date de remise des offres.

ARTICLE 8 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Les offres devront parvenir à la Communauté de Communes du Pays Glazik avant le
2 septembre 2015 à 12 Heures

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises avant le par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité. Il ne sera pas délivré de récépissé, le registre des dépôts faisant seule foi.

L'enveloppe devra porter la mention suivante :
Marché de prestation de services « transport piscine »

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK
67 Rue du Général de Gaulle - Mairie – 29510 BRIEC